

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original : arabe

**Lettre datée du 2 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en date du 1er avril 2000, concernant l'acte de provocation perpétré par une patrouille saoudienne qui, le 25 mars 2000, a ouvert le feu en direction d'un poste d'observation frontalier iraquien, lettre dans laquelle le Ministre demande au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'intervenir auprès des autorités saoudiennes en vue d'éviter que de tels actes de provocation ne se reproduisent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

Annexe

Lettre datée du 1er avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq

J'ai l'honneur de vous informer que le 25 mars 2000 à 18 h 55, une patrouille saoudienne composée de trois véhicules a tiré 10 coups de feu depuis le territoire saoudien en direction du poste d'observation No 54 de la compagnie d'observation stationnée à proximité du poste de garde d'Al-Maghar.

Le Gouvernement de la République d'Iraq vous informe de cet acte de provocation perpétré par une patrouille saoudienne sans aucune justification, acte contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international ainsi qu'aux règles de bon voisinage, et il attend du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qu'il intervienne auprès des autorités saoudiennes afin que de tels actes de provocation ne se reproduisent pas.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammed Saïd **Al-Sahaf**
